

# La notification de transaction par URL - Intégration

---

## Qu'est ce que la notification ?

Une notification est une opération initiée par Payline, et qui consiste à appeler une URL fournie par le commerçant pour lui signifier de venir chercher le résultat d'une transaction. L'appel à cette URL se fait de serveur à serveur.

Quand Payline appelle l'URL, il y a toujours des paramètres qui sont ajoutés, notificationType par exemple.

L'URL de notification comporte toujours des paramètres permettant d'identifier l'opération (transaction web avec ou sans portefeuille, échéance d'une transaction, etc).

A chaque type de notification correspond l'appel d'un service web pour avoir le résultat de la transaction.

Par exemple: Pour un `doWebPayment`, le type de notification est WEBTRS et le service web à appeler est `getWebPaymentDetails` pour avoir le résultat de la transaction web. Dans ce cas, l'URL de notification complète sera:

[http://URL\\_DE\\_NOTIFICATION?notificationType=webtrs&token=TOKEN\\_LORS\\_DU\\_DOWEBPAYMENT](http://URL_DE_NOTIFICATION?notificationType=webtrs&token=TOKEN_LORS_DU_DOWEBPAYMENT)

## Faut-il attendre la notification pour avoir le résultat d'une transaction web ?

Deux cas se présentent:

- L'acheteur est redirigé à la boutique à la fin de la transaction. Il faut appeler le service web `getWebPaymentDetails` pour avoir le résultat de la transaction et informer l'acheteur.
- L'acheteur ne retourne pas à la boutique: Payline appellera l'URL de notification. Le serveur du commerçant doit appeler le service web `getWebPaymentDetails` pour connaître le résultat de la transaction.

Dans chacun des 2 cas, le commerçant doit mettre à jour sa base de données.

### Remarque:

1. Quelle que soit l'URL appelée, le token sera toujours en paramètre. Le serveur du commerçant doit appeler le service web approprié.
2. Le `getWebPaymentDetails` annule ou arrête la notification.
3. Si le `getWebPaymentDetails` est appelé sur l'URL de retour, l'URL de notification ne sera pas appelée automatiquement. C'est pour cette raison que le commerçant doit traiter la commande et mettre à jour sa base de données et sur l'URL de notification et sur l'URL de retour et sur l'URL d'annulation.

## Dans quels cas, le serveur commerçant ne sera pas notifié ?

Le but de la notification est de vous inviter à venir chercher le résultat d'une opération. Dans le cas d'un paiement web, l'internaute peut cliquer sur le bouton retour à la boutique. La redirection peut être activée automatiquement par le commerçant (option dans le point de vente). Dans ces cas, le serveur commerçant appelle le `getWebPaymentDetails` et cela annule ou arrête la notification. Ce comportement est normal car le serveur commerçant a déjà le résultat de la transaction, plus besoin donc de l'inviter à venir le chercher.

## Quels types d'opérations peuvent aboutir à une notification d'URL ?

### Les paiements web

Tous les services web dont le nom comporte le mot web donnent lieu à une notification. Ce sont des opérations qui aboutissent à la redirection de l'acheteur sur une page de paiement. En exemple, on a `doWebpayment`, `createWebWallet`.

### Les paiements directs

Les paiements directs dont les paiements de serveur à serveur. Pour que ce type de paiement soit notifié, il faut activer l'option dans le point de vente.

### Paiements d'échéances

Une transaction d'échéance est toujours notifiée sur l'URL de notification du point de vente. Cette URL doit être renseignée pour que le serveur commerçant soit informé à chaque échéance.

## Déclenchement de règles de lutte contre la fraude (LCLF)

Le module de lutte contre la fraude peut être configuré pour envoyer des notifications de serveur à serveur.

### Remarque

1. Pour activer la notification des paiements directs, aller à configuration, vos points de ventes, rechercher, cliquer sur le libellé puis cocher "Notification des transactions de paiement sans portefeuille"
2. Pour configurer l'URL de notification du module LCLF, il faut que vous ayez accès au menu Mes actions anti-fraude. Aller à gérer mes alertes -> configurer mes destinataires puis entrer l'URL de notification.

## Notification des paiements récurrents (REC ou NX)

Les transactions d'échéances sont notifiées sur l'URL de notification du point de vente. Le commerçant doit renseigner cette URL s'il veut que son serveur soit notifié suite à une transaction d'échéance. Il doit alors appeler le service web *getPaymentRecord* pour arrêter la notification et avoir le résultat de la transaction.

## Après combien de temps la notification se déclenche ?

La notification se déclenche quand le token expire. La durée de vie du token est de 15 minutes.

## Que veut dire "échec de la notification" ?

C'est quand le *getWebPaymentDetail* n'est pas appelé au bout de 2h après l'appel au *doWebPayment*.

## Webpayment notification failed, qu'est ce que c'est?

Dans le point de vente, une option permet d'alerter le commerçant par mail de l'échec d'une notification de transaction web.

Quand cette option est activée, Payline appelle l'URL de notification. Si le serveur commerçant ne vient pas chercher le résultat de la transaction web (*getWebPaymentDetails*) au bout de 2h, alors un mail est envoyé au commerçant.

## Quelles sont les adresses IP qui sont susceptibles de notifier le commerçant ?

31.210.2.xx

31.210.6.xx

## Quel est le format de l'URL de notification ?

L'URL de notification doit être une URL accessible sur Internet. Seuls les ports 80 et 443 sont autorisés dans une URL de notification.

## Quel service web appeler quand vous êtes notifiés ?

Lorsque l'[URL de notification](#) est appelée, le serveur commerçant doit appeler un service web pour en savoir plus sur ce qu'il s'est passé et mettre à jour son système d'information.

[Voir le tableau](#) pour obtenir les services web à appeler quand le serveur commerçant reçoit une notification.